

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

11 JANVIER 2011

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'INCOMPATIBILITÉ ENTRE LES MESSAGES DE PRÉVENTION DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE CONTRE LES ASSUÉTUDES ET LES PRATIQUES
COMMERCIALES EN MATIÈRE D'ALCOOL(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°144 (2010-2011) n°1

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Amendement n°1 déposé par M. André du Bus de Warnaffe, M. Alain Onkelinx, M. Jacques Morel, Mme Caroline Persoons et M. Jacques Brotchi 3
- 2 Amendement n°2 déposé par Mme Caroline Persoons, M. Jacques Brotchi, M. André du Bus de Warnaffe, M. Alain Onkelinx, Mme Veronica Cremasco et M. Jacques Morel 3

1 Amendement n°1 déposé par M. André du Bus de Warnaffe, M. Alain Onkelinx, M. Jacques Morel, Mme Caroline Persoons et M. Jacques Brotchi

Ajouter les paragraphes suivants, au début de la résolution, avant « Considérant que la dépendance à l'alcool est reprise dans la liste officielle des maladies de l'Organisation Mondiale de la Santé » :

« Vu les conclusions du Conseil de l'Union européenne du 5 juin 2001 relatives à une stratégie communautaire visant à réduire les dommages liés à l'alcool ;

Vu la déclaration conjointe des Ministres, qui ont la Santé publique dans leurs attributions, sur la politique future en matière d'alcool du 17 juin 2008 ;

Vu les effets négatifs de la consommation déraisonnable de l'alcool sur la santé et le bien être et l'intégration sociale ;

Considérant entre autres les analyses et recommandations du Groupe porteur « Jeunes et alcool » en Communauté française ;

Vu les compétences de la Communauté française relatives à la Santé, à l'Aide à la jeunesse et à l'Audiovisuel ; »

Justification

Il s'agit de préciser encore ce qui sous-tend à la demande que le Parlement formule au Gouvernement.

2 Amendement n°2 déposé par Mme Caroline Persoons, M. Jacques Brotchi, M. André du Bus de Warnaffe, M. Alain Onkelinx, Mme Veronica Cremasco et M. Jacques Morel

Ajouter une demande in fine du dispositif (14^e tiret) :

- lui transmettre, à chaque échéance, le rapport de la cellule « Santé-drogue ».

Justification

Suite à la discussion en Commission.